

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 1

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revue de Pr^{es}se



Ouverture à Berne d'une nouvelle galerie d'art où l'on pourra aussi peindre ou discuter

(A.T.S.) La galerie « Action », qui vient d'ouvrir ses portes à Berne, n'est pas une galerie comme les autres : outre son intention de présenter les dernières tendances artistiques, ce qui n'est pas tellement rare, elle offre à disposition du public des ateliers où l'on peut venir travailler quelque temps, dans le but d'encourager la création artistique à Berne.

En outre, la galerie organisera elle-même ou prêtera ses locaux pour des conférences, des discussions, des happenings, ou d'autres moyens d'expression. Elle veut par divers moyens améliorer la compréhension entre l'artiste et le public.

La galerie « Action » a été aménagée sur les bords de l'Aar, dans les anciens locaux d'une brasserie, en cours de rénovation. Sa première exposition « Hugo Schuhmacher - Don Eddy » est consacrée au néo-naturalisme américain.

L'université populaire jurassienne appuie l'idée de créer un centre culturel jurassien

(A.T.S.) Sous la présidence de M. Henri Parrat, préfet de Delémont, l'université populaire jurassienne a tenu son assemblée annuelle à Saignelégier au cours de laquelle elle entendit

notamment un rapport de M. Jean-Marie Moeckli, secrétaire général, président de l'association des universités populaires de Suisse. Elle a donné son appui à la commission d'études pour un centre culturel jurassien que préside M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne.

Dans une résolution, l'assemblée de l'université populaire déclare notamment qu'elle a appris, « avec une vive satisfaction, que les travaux de la commission du C.C.J. (Centre culturel jurassien), vont dans un sens qui est exactement celui qui avait été préconisé par l'université populaire. La conception large et moderne de la culture que la commission a faite sienne, sa décision de ne pas se contenter d'une simple offre culturelle, sa volonté de décentraliser systématiquement l'activité du C.C.J. par l'animation et les centres régionaux, tout cela constitue un projet prometteur qui devrait favoriser et amplifier le bouillonnement que connaît aujourd'hui le Jura. L'université populaire jurassienne assure la commission d'études de son soutien et l'encourage à poursuivre ses travaux dans ce sens, elle lui demande de faire passer le plus rapidement possible son projet dans la réalité de la vie culturelle du Jura. »

Les nuits seront plus longues à Berne

Différents clubs de nuit, dancings et autres lieux de divertissements resteront ouverts jusqu'à une heure plus tardive

à Berne. Dans la nuit du samedi à dimanche, il sera possible de se divertir jusqu'à 4 heures du matin et la semaine dans certains établissements jusqu'à 2 heures et demie. Il vaut la peine de signaler également que pendant la saison théâtrale divers restaurants serviront des repas à une heure plus tardive. Berne devient très certainement toujours plus attrayante, de nuit aussi.

Des ours partent pour l'étranger

La Fosse aux ours a des problèmes de logement : pour la joie de tous les habitants de Berne et d'ailleurs, les familles d'ours s'agrandissent chaque année : cependant, la surface de la Fosse aux ours, construite en 1857, reste la même. C'est pourquoi, année après année, on doit vendre des ours. C'est ainsi que Max, Moritz, Meili et Mädi, nés tous quatre en 1969, vont quitter leur ville maternelle pour émigrer au jardin zoologique de la ville d'Urberach d'Hesse en Allemagne qui sera leur nouvelle patrie.

Le cinéma à la cave

La tradition qui veut que la vie culturelle bernoise se passe surtout dans les sous-sol, se perpétue : on vient justement d'ouvrir dans les caves de la Kramgasse 26 le premier cinéma souterrain de la Suisse. On y passera exclusivement des films de format 16 mm qui, ne serait-ce que pour des raisons techniques, sont pratiquement exclus des circuits commerciaux. Ce nouveau cinéma s'intéressera avant tout aux jeunes cinéastes suisses. Il y aura douze séances par semaine, soit chaque soir, à l'exception du lundi à 20 heures et 21 h 30. Le cinéma offre 50 places au prix de 4,50 francs. Il a bien sûr été conçu selon les techniques les plus modernes.

Histoire de la « Berner Platte »

Lorsque le 5 mars 1798, les Bernois victorieux mirent en

uite l'armée française à la bataille de Neuenegg, il se trouve dans les rangs de l'armée bernoise quelques braves venus de Wohlen, village voisin de Berne. La tradition veut que lorsque ceux-ci se mirent en route pour regagner leurs pénates, leurs femmes décidèrent de leur préparer un festin bien mérité. C'est au restaurant « Kreuz » que l'on cuisinerait et que l'on mangerait. Chaque femme apporta une partie du plantureux repas : qui un jambon, qui des saucisses, du lard ou du bouilli, des côtelettes et de la langue fumée et autres bonnes choses de derrière les fagots. On y ajoute de la choucroute, des raves ou des haricots séchés et des pommes de terre. La « Berner Platte » était née et devenait une spécialité bernoise connue dans le monde entier. La première « Berner Platte » n'a en outre pas dû être moins savoureuse que celle que l'on déguste aujourd'hui.



Prix des poètes et artistes de langue française 1970

(A.T.S.) Le Prix des poètes et artistes de langue française 1970, a été partagé entre quatre concurrents: M. Philippe Moser, de la Chaux-de-Fonds, pour son œuvre « Calel », sommets sur le thème de la lumière ; Mme Frédérique Mediavilla-Vallon, de Genève, pour « Trois poèmes en vrac », Mme Simone Moll-Collet, de Lausanne, pour « Saisons » et Mme Denyse Gillieron, de Genève, pour « Cendre chaude ».

C'est la Société des poètes et artistes de France, dont le siège est à Genève, qui attribue ce Prix. D'autre part, elle a organisé un concours de prose qui a révélé le talent de Mme Francine Gehri, de Territet, cette dernière reçoit le Prix de la nouvelle 1970 pour « A louer meublé ».



Défilés militaires et instruction civique

(C.P.S.) Des élèves du gymnase de La Chaux-de-Fonds, apprenant qu'un défilé militaire aurait lieu dans leur ville le 21 novembre 1970, n'ont pas craint d'adresser au Département militaire et au commandant d'arrondissement du canton de Neuchâtel une pétition — mais oui ! — rédigée en ces termes : « Nous demandons l'annulation du défilé militaire prévu à La Chaux-de-Fonds le 21 novembre 1970 :

Cette démonstration nous apparaît comme néfaste car un tel déploiement d'armes constitue une incitation à la violence contraire aux efforts déployés actuellement dans le monde en vue d'un désarmement général qui s'avère de plus en plus urgent.

La recherche de la paix ne peut passer ni par la course aux armements ni par une illusoire coexistence pacifique, mais par la suppression des causes de conflits, notamment la pauvreté du Tiers monde.

Ce défilé montre clairement que notre pays ne s'est pas encore engagé dans cette voie. Nous demandons pour tous ceux qui sont préoccupés par ce problème la possibilité de remplacer leur service militaire par un service civil. »

Après cela, on nous proposera sans rire de ramener de 20 à 18 ans l'âge de la maturité politique ! Il semblerait pourtant qu'avant de recourir au droit de pétition, il serait bon de faire un peu d'instruction civique. Ce serait l'occasion d'apprendre qu'un commandant d'arrondissement, voire le Département militaire lui-même, ne sont pas habilités à donner suite à une pétition, ce droit étant dévolu au parlement. Il conviendrait aussi de ne pas confondre les nécessités de la défense natio-

nale et la volonté de paix à laquelle nous sommes redevables d'avoir échappé aux horreurs de la guerre internationale pendant 455 ans. Si, faute d'instruction civique, ces jeunes gens ont étudié un peu l'histoire contemporaine, ils doivent savoir que c'est en grande partie grâce à notre armée que nous avons échappé aux deux dernières guerres mondiales, et non pas uniquement à nos batailles comme certains s'évertuent à le leur faire croire. Savent-ils seulement qu'en signant une pétition pour la suppression d'un défilé militaire, ils font tout simplement le jeu d'une propagande émanant de régions où de telles manifestations sont fort en honneur ? Certes, si l'on supprime toutes les armées du monde, il n'y aura plus de guerre ; mais on ne répétera jamais assez que l'on ne peut pas être sage tout seul !

Allons, Messieurs les gymnasien, terminez d'abord vos études. Il sera toujours temps, le moment venu, de manifester vos sentiments par la voie des urnes, qui est celle de la démocratie. Ce n'est peut-être pas l'idéal, surtout pour les minorités qui veulent à tout prix imposer leurs volontés à la majorité, mais c'est encore ce qu'on a trouvé de mieux jusqu'ici !

Les vieillards de plus de 65 ans pourront encore s'assurer contre la maladie

Le canton de Neuchâtel vient de donner une nouvelle preuve de l'attention qu'il voue aux questions sociales en mettant sur pied une loi qui permettra désormais aux personnes âgées de plus de 65 ans de s'assurer contre la maladie. C'est une expérience que tente le Département de l'intérieur afin de combler une lacune. Pendant une année, dès le 1^{er} janvier prochain — mais pendant cette année-là seulement, il faut y

insister — tous ceux qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu s'assurer contre la maladie avant 65 ans et qui voient se dresser devant eux le spectre de l'imprévu, verront s'ouvrir devant eux les portes des caisses-maladie. On s'est avisé en effet que sur les 20 300 personnes âgées de plus de 65 ans que compte le canton, beaucoup ont négligé de prendre cette précaution.

L'espérance moyenne de vie, qui était encore de 61 ans pour un homme et de 65 ans pour une femme en 1931-1941, a passé à 69 ans pour un homme et à 74 ans pour une femme en 1958-1963. Cette espérance de vie est encore plus élevée aujourd'hui. Ce chiffre signifie que la durée moyenne probable de la vieillesse après l'âge de 60 ans, en quelques vingt-cinq ans, a passé de 1 à 9 ans pour les hommes et de 5 à 14 ans pour les femmes. Ces chiffres, extraits de l'Annuaire statistique de la Suisse, sont basés sur les probabilités que l'on peut formuler à la naissance d'une personne, en fonction des données statistiques fournies par les recensements périodiques de la population.

Cet allongement exceptionnel de la durée de la vie implique que les personnes qui avaient épargné pour faire face aux aléas de leurs vieux jours se trouvent maintenant dépassés par une évolution imprévisible de la durée moyenne de la vie. Parmi les aléas du troisième âge, il est évident que la maladie et l'hospitalisation ont pris une place toujours plus prépondérante en raison, d'une part, du coût croissant des soins et, d'autre part, de la période de vie plus longue pendant laquelle ces soins deviennent nécessaires.

La statistique officielle des caisses-maladie reconnaît indique que le coût moyen annuel d'une assurance-maladie couvrant les frais de guérison a varié comme il suit de 1949 à 1968, c'est-à-dire en vingt ans : hommes : de 47,51 F en 1949 à 158,85 en

1968 ; femmes : de 68,86 F à 250,81 F ; enfants jusqu'à 15 ans, de 39,41 F à 91,73 F. La croissance de ces coûts a été de 25 % de 1965 à 1968. C'est dire qu'aujourd'hui les chiffres ci-dessus sont largement dépassés.

Parmi les personnes les plus âgées, beaucoup ont connu les années difficiles de crise et de guerre et n'ont pas eu, alors, les moyens financiers de conclure des assurances appropriées. Certes, les années d'après-guerre ont été favorables d'une manière générale à la population, mais bien des personnes avaient alors dépassé l'âge où elles pouvaient ou bien être acceptées par les caisses ou bien transférées de l'assurance indemnité journalière à l'assurance pour frais de soins.

On pense que la catégorie des personnes âgées surprises et dépassées, sans leur faute, par les événements, l'emporte de beaucoup sur celle des insouciants proprement dits. Il convient, dès lors, de venir efficacement au devant des besoins actuels de l'ensemble des personnes âgées, sans qu'il soit possible d'en exclure celles auxquelles on pourrait reprocher une certaine insouciance. C'est une importante réalisation sociale. Elle était demandée depuis longtemps et une initiative populaire avait même été déposée à ce sujet. Le Grand Conseil aura à en discuter ces tout prochains jours.

canton du tessin

Un nouveau livre sur le Tessin

(A.T.S.) L'histoire des districts tessinois constitue la trame d'un livre que le professeur Giuseppe Mondada, de Minusio, vient de faire paraître sur le Tessin. On peut l'obtenir en quatre versions : française, italienne, allemande et anglaise. Cet ouvrage constitue une sour-

ce précieuse de renseignements à l'intention des touristes.

Le livre se présente sous une couverture frappée des écussons des huit districts tessinois dus à un dessin original du directeur de l'institut d'héraldique de Lugano, M. Gaston Cambin.

Un centre de culture dans un village du Malcantone

(A.T.S.) Au début de ce mois, le rideau a été levé sur le deuxième acte d'une réalisation qui a transformé la vie d'un village tessinois en le plaçant au centre de l'intérêt artistique européen.

Dans l'amphithéâtre bâti dans le rocher à côté du « Palazzo » d'Aranno, des spectacles de danse, des concerts symphoniques et toute l'œuvre de Verdi ont été présentés. Les artistes venaient de Paris, et c'est sur l'initiative de la flûtiste Elisabeth Nyffeler, originaire de Berne et qui a fréquenté les conservatoires de Berne et de Paris, que ces spectacles ont pu être présentés. Après avoir fait une tournée en Europe avec son orchestre de musique de chambre, la flûtiste a décidé en effet de se fixer à Aranno.

Elle y dispose du « Palazzo », une belle propriété bâtie en 1860 par l'ingénieur Vittore Pelli. Abandonné depuis une cinquantaine d'années, elle a été restaurée, et un amphithéâtre, le premier de Suisse italienne, a été aménagé dans le bois environnant.

Le succès a été immédiat. Aranno se trouve au centre d'une région très connue des étrangers, qui y font de longs séjours. Un public provenant de nombreux pays d'Europe suit les manifestations. Aranno est un centre de culture qui touche à tous les domaines de l'art : expositions de livres, de peintures, de sculptures. La musique y prend une part prédominante. Le but de Mlle Nyffeler et de ses collaborateurs, Laerte

Malaguti et Alfonso Nanni, qui ont abandonné le chœur de radio Montecéneri dirigé par Edwin Loehrer pour s'adonner totalement à ce nouveau centre, est la recherche d'une production musicale moderne et ancienne, inédite, peu connue, de procéder à sa révision avec des critères d'authenticité et de la présenter au public avec des formations insolites. Elisabeth Nyffeler désire offrir cette musique aux citadins, en les appellant à y participer dans l'ambiance de la nature.

Mais Mlle Nyffeler a également l'intention de favoriser les jeunes en les convoquant à des colloques intellectuels de haut niveau et en offrant aux jeunes artistes doués, la possibilité de se perfectionner.

La population participe également activement à ces manifestations en recevant les artistes,

Vendanges valaisannes Un record !

(C.P.S.) Le laboratoire cantonal valaisan vient de publier son rapport sur les vendanges 1970 qui battent nettement tous les records de quantités établis à ce jour. 140 contrôleurs ont effectué 100.444 sondages auprès de 92 commerces de vins et 247 producteurs-encaveurs.

Le total de la récolte est de 57.576.007 litres, dont 39.798.314 litres de blanc et 17.777.693 de rouge, qui se répartissent de la manière suivante : Chasselas : 31.460.382 litres; Rhin: 7.058.849, Ermitage : 472.122, Malvoisie : 420.107, Arvine : 138.484, Amigne : 73.503, autres blancs : 174.867, Pinot : 11.954.644, Gamay : 5.784.523, autres rouges : 38.526.

Si l'on consulte le tableau des productions depuis 1961, on constate que 1970 a près de 16 millions de litres d'avance sur le précédent record de 1965, pratiquement égal au total de 1968. Le degré moyen Oeschle est légèrement inférieur à la moyenne des dix dernières années, ce qui est compréhensible avec telles quantités.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton
de vaud

Mort d'un écrivain romand

(A.T.S.) Mlle Jacqueline Ormond, écrivain de la jeune génération romande, est morte le 17 octobre à Zinder, au Niger, où elle enseignait. Elle avait publié déjà deux romans : « Transit» en 1966, et «Après l'Aube» qui venait de paraître.

Née à la Tour-de-Peilz, Jacqueline Ormond avait suivi l'Ecole Normale de Lausanne et obtenu le brevet d'enseignement secondaire à l'université de Fribourg. Elle fut alors nommée professeur au collège de Payerne. Passionnée par l'Afrique, elle s'établit en 1961 au Mali, où elle travailla pendant quatre ans. Après un bref retour en Suisse romande pour préparer une thèse sur les écrivains africains, elle repartit pour le continent noir en 1968.

Nouveau Guide de « shopping » pour Lausanne

(C.P.S.) L'Association des Intérêts de Lausanne procède actuellement à une nouvelle édition du « Shopping guide » ; il s'agit d'une liste-répertoire mise à la disposition des touristes, de commerçants classés, dans une première partie, par rubriques, et dans une seconde, par rues.

Ce livret — dont le format a été étudié de manière à permettre de le glisser aisément dans une poche — comportera un plan schématisé et pratique de la ville sur quatre feuillets, avec toutes les références utiles pour les touristes, ainsi qu'un relevé de restaurants avec indication de leurs spécialités. Cette nouvelle édition, ainsi revue et complétée, a été jugée nécessaire en fonction du succès qu'avait connu la première série parue.

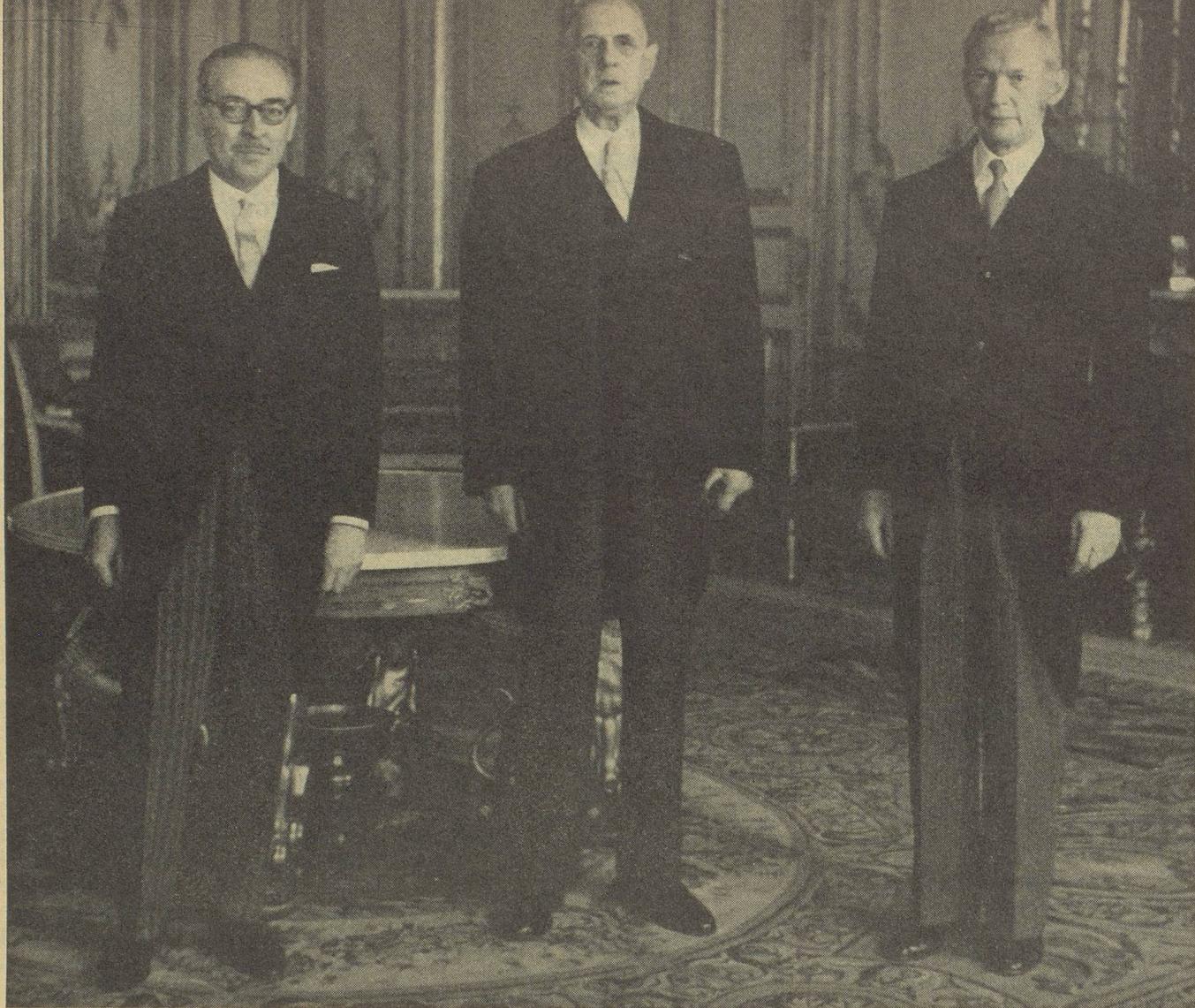
Une des plus belles autoroutes du monde vient d'être livrée à la circulation

(C.P.S.) Début novembre, a été officiellement inauguré le tronçon de l'autoroute du Léman, long de 17 km qui sépare Vevey de Rennaz dans la plaine du Rhône. Une cérémonie solennelle eut lieu au centre d'exploitation de Rennaz en présence des représentants des autorités fédérales, cantonales et communales intéressées et une foule d'invités. Dans les allocutions qu'ils ont prononcées à cette occasion, MM. Marc-Henri Ravussin, conseiller d'Etat, chef du Département vaudois des travaux publics, et Robert Ruckli, directeur du Service fédéral des routes et des digues, ont montré les avantages, mais les difficultés aussi, de cette grandiose réalisation, qui dote le canton de Vaud d'une des plus belles autoroutes du monde, en même temps qu'elle libère la région de Villeneuve-Montreux-Vevey d'un encombrement de trafic qui, depuis quelques années déjà, avait tourné en une véritable calamité.

La cérémonie d'inauguration terminée, ce tronçon de la N 9 était définitivement ouvert à la circulation. Reste à relier Vevey à Lausanne. Il en coûtera encore quatre ans d'efforts.

Cadeau de Noël lausannois : gratuité dans les transports publics

(A.T.S.) Les habitants de la région lausannoise ont voyagé gratuitement dans les transports publics urbains les soirs des 17 et 21 décembre, de 21 heures à 22 h 30. Les commerces de la ville, d'entente avec la police municipale et les transports publics, avaient en effet prévu une série de mesures pour faciliter à la population l'accès au centre de la ville, dont plusieurs rues étaient fermées à la circulation automobile à l'approche des fêtes de fin d'année.



C'est le 29 avril 1967 que notre ambassadeur M. Pierre Dupont, présenta ses lettres de créance au général de Gaulle, en présence du ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville.

Un grand Français n'est plus

(C.P.S.) Le décès inattendu du général Ch. de Gaulle a plongé la France voisine dans l'affliction. Cet homme hors série aura eu un destin exceptionnel, à la mesure de son patriotisme et de ses ambitions. Il a aimé la France par dessus tout, ne désespérant jamais d'elle, même aux heures les plus noires de 1940, alors que déferlaient les vagues de l'envahisseur allemand.

Son mot le plus percutant est sans doute celui que contient l'appel lancé de Londres le 18 juin 1940 : « La France a perdu une bataille ; elle n'a pas perdu la guerre. L'affirmation apparaissait alors aussi orgueilleuse que vaine. Elle n'en a pas moins réveillé l'espérance et galvanisé les énergies. La résistance sous

toutes ses formes a commencé à s'organiser. Grâce à l'aide de ses alliés, la France a pu refaire une armée, l'engager d'abord sur des théâtres extérieurs, puis la faire participer à la libération du territoire national, enfin la mener à côté des troupes alliées à l'occupation de l'Allemagne. Le général de Gaulle fut l'âme de cette renaissance.

L'ancien président de la République fut-il davantage un politicien qu'un militaire ? A vrai dire, il n'eut guère l'occasion d'appliquer sur le terrain ses théories de stratège, mais on lui doit pourtant dans ce domaine un don de prescience puisqu'il avait décelé à temps l'importance de l'armée blindée. Néanmoins, c'est bien dans le domaine politique qu'il s'est révélé grand entre les

grands, d'une ténacité indomptable, d'un courage tranquille, sinon toujours d'une clairvoyance sans faille. Quoi qu'il en soit, il a mené son combat jusqu'au bout et la France lui doit d'avoir retrouvé son rang parmi les puissances.

On ne peut conduire de telles entreprises sans parsemer son chemin d'ennemis, et le général de Gaulle en eut beaucoup, suscités tant par ses actes que par son caractère. Il était en effet impitoyable dès que le sort de la France lui paraissait en jeu. Comme il incarnait à ses yeux mêmes le pays, il n'hésita pas à écarter qui s'en prenaient à sa personne. Il reste néanmoins une des grandes figures de ce temps et la légende ne tardera pas à se mêler à l'histoire pour affermir sa gloire.

La délégation suisse à la cérémonie de Notre-Dame de Paris

(A.T.S.) C'est le Conseil fédéral qui a fixé la composition de la délégation suisse à la cérémonie à Notre-Dame de Paris, en l'honneur du général de Gaulle. Notre pays a été représenté en la circonstance par M. Max Petitpierre, ancien président de la Confédération, et par le secrétaire général du Département politique, l'ambassadeur Micheli. Cette délégation était la même composition que celles envoyées en son temps à Londres et à Bonn, pour les obsèques de Winston Churchill et du chancelier Adenauer.

L'automne en Suisse au fil des jours

25 octobre :

Lucerne accorde le droit de vote aux femmes et devient le 8^e canton suisse instituant les femmes au rang de citoyennes au côté des 5 cantons Romands, du Tessin et de Bâle (ville et campagne).

26 octobre :

Séance inaugurale du collège propédeutique de Dornigy pour la rentrée universitaire à Lausanne. Ce collège, dont la première étape est à terme, devra abriter 750 étudiants en sciences, médecine et pharmacie. Coût : 23 millions de francs dont 60 % financé par la Confédération.

27 octobre :

La direction générale des PTT annonce la suppression de la 2^{nde} distribution du courrier en raison de la pénurie de personnel.

Annonce de la fermeture pour 1971 d'une fabrique de textile, le Thalwil/ZH employant 125 personnes dont 90 étrangers, en raison des difficultés ressenties sur le marché de l'emploi.

Présentation à la presse du chantier du nouveau centre de télécommunications du Mont Pélerin ; les travaux ont débu-

té cet automne et doivent arriver à terme en 1973 après la construction d'une tour de 18 étages munie d'une antenne de 65 m. Budget : 17 millions de francs suisses.

28 octobre :

Promotion de M. Albert Natural au rang de ministre ; celui-ci exercera les fonctions de suppléant du chef de la Division des affaires politiques du Département politique.

Publication par le Conseil fédéral du message concernant le budget des CFF pour 1971 : un déficit de 45,8 millions de francs est prévu (1970 : bénéfice net de 0,9 million de francs).

Les cantons romands demandent en bloc au Conseil fédéral de reprendre contact avec les pays voisins pour relier la Suisse au réseau fluvial européen, et notamment d'aménager l'Aar, la Thielle et la Broye afin de pouvoir faire passer le canal du Rhône au Rhin par la Suisse.

Le conseil des délégués de l'assemblée de l'U.N.E.S. (Union Nationale des Etudiants de Suisse) a décidé de lancer deux initiatives sur le financement et le droit à la formation. La récolte des signatures doit débuter l'an prochain.

29 octobre :

Le Conseil fédéral adopte les grandes lignes d'un projet pour un corps spécial d'aide à l'étranger en cas de catastrophe. La demande d'asile politique du général Ojukwu (ancien chef des troupes du Biafra) est rejetée.

Visite officielle à Berne de M. Angelo Salizzoni, secrétaire d'Etat italien au Ministère des Affaires étrangères ; les entretiens ont porté sur les négociations exploratoires de la Suisse avec le Marché commun.

Le Conseil d'Etat du Valais donne force de loi avec effet au 1^{er} novembre aux nouveaux articles 88 et 91 de la constitution cantonale accordant le droit de vote aux femmes sur le plan cantonal et communal.

29-30 octobre :

Conférence suisse des chefs de Département de l'instruction publique à Montreux sous la présidence de M. Hans Hurlimann, conseiller d'Etat de Zoug, et en présence de M. Hans Peter Tschudi, président de la Confédération et chef du Département fédéral de l'intérieur. La conférence prend une décision historique et adopte le concordat intercantonal sur la coordination scolaire fixant l'âge de la scolarité (6 ans), sa durée (9 ans) et le début de l'année scolaire après les vacances d'été. Le concordat doit recevoir l'adhésion de 10 cantons au moins et être approuvé par la Confédération. Il devrait entrer en vigueur l'an prochain et avoir une portée pratique dès 1973.

30 octobre :

Ouverture à Berne de la conférence « La Suisse et le tiers-monde », sous la présidence de M. W. Spühler, ancien conseiller fédéral. Le congrès a eu une durée de 3 jours et l'ambassadeur Mc. Cammon Martin, président du Development Assistance Committee et M. Raoul Prebisch, conseiller du secrétaire général de l'ONU, ont pris la parole.

M. Schwarzenbach démissionne du mouvement « Action nationale contre la surpopulation étrangère » et veut créer son propre parti.

Avant la modification du statut de l'horlogerie en 1971, l'industrie horlogère subit des modifications de structure : la société Invicta S.A. (La Chaux de Fonds) et la Compagnie des montres Sandoz S.A. (La Chaux de Fonds, Moudon, Savièze, Salvan) viennent de passer un contrat prévoyant l'intégration financière dans la Holding Société Garde-Temps S.A. (Neuchâtel) qui regroupe 11 autres sociétés horlogères en Suisse et une autre aux Etats-Unis. Le groupe ainsi élargi prend le 3^e rang des entreprises horlogères suisses avec un chiffre d'affaires de quelques 175 millions de

francs et un effectif d'emploi de 1.500 personnes dans 16 établissements. Sa participation aux exportations horlogères suisses s'élève à 10 % des montres et pièces « Ancre ».

31 octobre :

Une commission d'experts constate que la pollution du Lac Léman a atteint un degré catastrophique qui empêche le processus naturel d'autoépuration.

1^{er} novembre :

Congrès indépendant du cinéma à Lausanne consacré à une rétrospective du cinéma français de 1938-1939. Critiques, historiens et acteurs suisses et étrangers ont assisté à la projection d'une trentaine de films.

2 novembre :

Début d'un procès retentissant devant la Cour d'assise de Zurich : au banc des accusés les meneurs des émeutes qui ont eu lieu le 29 juin 1968 pour demander que les anciens bâtiments des Grands Magasins Globus soient transformés en centre de loisirs pour la jeunesse.

3 novembre :

Séance constitutive du Conseil de la défense à Berne ; M. Louis Guisan, député au Conseil des Etats et président de la Commission des Suisses de l'étranger a été appelé à sa présidence.

4 novembre :

Le Conseil fédéral se penche sur les problèmes de notre politique conjoncturelle et constate que les moyens mis à sa disposition sont insuffisants.

Le Conseil fédéral adresse un message au Parlement, lui proposant d'élever les soldes militaires de 1 franc, uniformément de la recrue au colonel.

5 novembre :

Fait exceptionnel en Suisse : la police doit faire évacuer la salle du Tribunal où se déroule le procès du Globus. Cinquantenaire de la « Bibliothèque pour tous » célébré en présence de M. Tschudi, président de la Confédération.

6 novembre :

La Commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de révision de la loi sur les banques s'est rallié pour l'essentiel aux décisions du Conseil des Etats et accepte ledit projet.

Visite de M. Pierre Harmel, ministre belge des affaires étrangères et entretiens sur nos relations avec la C.E.E. Cette visite fait suite à celles de MM. Gaston Thorn et Joseph Lund, ministres des Affaires étrangères du Luxembourg et des Pays-Bas, en juin dernier, et aux entretiens effectués avec M. Jean de Lipowski, secrétaire d'Etat français, et de M. Angelo Salizzoni, secrétaire d'Etat italien, cet automne.

6-8 novembre :

Réunion de plus de 70 jeunes Suisses romands à Martigny dans le cadre de journées par le parti Radical suisse et la jeunesse radicale romande sur le thème : « La Suisse en l'an 2000 ».

8 novembre :

La Swissair engage son 600^e pilote.

9 novembre :

Championnats suisses de football : avant-dernière étape de la ligue nationale A : Bâle demeure en tête en battant Sion : 2-0.

10 novembre :

Inauguration d'un tronçon de 17 km de l'autoroute du Léman entre Vevey et Rennaz.

Ouverture des entretiens exploratoires de la Suisse, de l'Autriche et de la Suède avec le Conseil des ministres des communautés européennes.

Expulsion de deux brésiliens terroristes jugés indésirables sur le territoire helvétique.

11 novembre :

L'Express Bâle-Milan déraille : aucun blessé, mais la ligne du Gotthard demeure coupée pendant 24 heures.

La Commission du Conseil national chargée d'examiner l'initiative du conseiller national F. Walder (Bâle-Campagne), sur les refus d'établissement pro-

noncés à l'encontre de confédérés pour cause d'indigence ou pour des motifs de police décide d'entrer en matière. La Commission a approuvé la proposition de supprimer les clauses de refus de permis d'établissement en cas d'indigence, mais s'est déclarée en majorité pour le maintien des restrictions en cas de condamnations pénales.

12 novembre :

Envoi au service funèbre du Général de Gaulle de M. Max Petitpierre, ex-président de la Confédération et de M. Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique ; la délégation suisse a été composée en fonction des relations étroites qu'ont eues nos deux représentants avec le défunt.

13 novembre :

La surveillance des aéroports coûtera 4 à 6 millions de francs par an à la Confédération, sans compter les dépenses des cantons de Genève et Zurich pour les renforts de police ni celles de Swissair pour assurer la sécurité à bord des avions.

14-15 novembre :

Réunion à Montreux de la Fédération européenne des villes de congrès. L'un des objectifs évoqués : collaboration plus étroite avec les compagnies d'aviation.

15 novembre :

Rejet du nouveau régime des finances : accepté par le peuple, la majorité des cantons le repousse (13 contre 9). Participation 40,20 %.



Zurich : le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes en matière cantonale (115.839 contre 57.010).

Soleure : introduction facultative du suffrage féminin en matière communale (20.544 voix contre 10.647).

Election d'une femme au Conseil exécutif de la ville de Berne.

Football : match Suisse-Hongrie à Bâle ; défaite suisse : 0-1.

17 novembre :

La Commission militaire du Conseil national communique que le Département militaire fédéral recommande l'achat de 30 « Hunters » d'occasion, ce qui ne doit pas laisser préjuger de l'acquisition prévue d'un nouvel avion de combat.

16-18 novembre :

Trois journées de grandes manœuvres du 1^{er} corps d'armée en Suisse romande. Les manœuvres ont pris officiellement fin le jeudi 19 novembre par la cérémonie de reddition des drapeaux et étendards à l'aérodrome militaire de Payerne et un défilé de 4.500 officiers, sous-officiers et soldats.

17 novembre :

Lors de l'assemblée générale ordinaire de l'Association genevoise pour la navigation fluviale, son président, M. Maurice MaZnin révèle qu'une impressionnante majorité des cantons a déjà donné une réponse favorable au dossier qui leur a été remis par le Conseil fédéral en janvier 1970.

18 novembre :

Coupe d'Europe de hockey sur glace : La Chaux de Fonds se fait battre par Klagenfurt (Autriche) : 1-2.

Vernissage de l'exposition des œuvres du sculpteur suisse Alberto Giacometti à la villa Médicis à Rome en présence du président de la République italienne et de notre ambassadeur à Rome.

19 novembre :

Dans une conférence prononcée lors du 25^e anniversaire du Club 44 de La Chaux de Fonds,

qui a joué un grand rôle dans la vie culturelle du Jura neuchâtelois, M. Tschudi, président de la Confédération, définit la politique culturelle de notre pays, insistant sur les nécessités d'une étroite collaboration entre les communes, les cantons et la Confédération au-delà des frontières linguistiques.

Huit anciens conseillers fédéraux en appellent à l'esprit de solidarité du peuple suisse en faveur des sinistrés du Pakistan Oriental. Il s'agit de MM. Philipp Etter, Enrico Celio, Max Petitpierre, Max Weber, Paul Chaudet, F. T. Wahlen, Willy Spuhler et Hans Schaffner.

Mise en service des lignes téléphoniques automatiques Suisse-U.S.A. : Zurich et Bâle ont été les premières villes suisses à être reliées à ce nouveau réseau, suivies de Genève le 15 décembre.

Dépôt à la Chancellerie fédérale de l'initiative munie de 53.203 signatures visant à renforcer le contrôle des industries d'armement et interdire les exportations d'armes.

20 novembre :

Le Conseil fédéral réduit le budget de la Confédération de 100 millions de francs à la suite du refus du nouveau régime des finances.

Clay Regazzoni, coureur automobile suisse reçoit la plus haute récompense suisse, le 6^e Racing Trophy.

21-22 novembre :

Rose d'or de Baden-Baden décernée au chef styliste de la firme suisse Patek Philippe pour la création d'une montre-bijoux.

23 novembre :

Ouverture à la circulation du tronçon de la Rofnaschlucht de la route nationale 13 reliant le Tessin et les Grisons. Ce tronçon ne comprend que des ponts et des tunnels.

24-25 novembre :

Recueil systématique du droit fédéral : M. Karl Huber, chancelier de la Confédération, a remis aux journalistes accrédités au Palais fédéral, lors d'une conférence de presse, les deux premiers classeurs d'un recueil qui ne comptera pas moins de 26.000 pages.

au Palais fédéral, lors d'une conférence de presse, les deux premiers classeurs d'un recueil qui ne comptera pas moins de 26.000 pages.

25 novembre :

Publication par le Conseil fédéral du message concernant le second supplément du budget de 1970 qui s'élève à un montant de 278,1 millions de francs. Institution par le Conseil fédéral d'une Commission fédérale chargée d'élaborer les grandes lignes de la formation professionnelle dans l'industrie, l'artisanat et le commerce en fonction des besoins futurs.

26 novembre :

Le Conseil fédéral propose dans un message aux Chambres de continuer à subventionner la vente des produits laitiers indigènes.

Lors d'une conférence à l'Université de Zurich à l'occasion du 25^e anniversaire de l'O.N.U., M. Graber explique les raisons pour lesquelles la Suisse ne peut devenir membre à part entière de l'O.N.U. La neutralité suisse ne devrait pas empêcher la Suisse de collaborer efficacement avec les différentes institutions de l'O.N.U.

27 novembre :

Procès Bührle : trois cadres supérieurs sont condamnés à des peines de prison ferme de 14 à 18 mois.

28 novembre :

Le délégué du Conseil fédéral à la construction de logements, M. Fritz Berger, déclare que la Suisse affecte 7 % de sa création brute de capital à la construction de logements, ce qui la place au 1^{er} rang mondial.

29 novembre :

Première course de ski alpin de la saison à Saint Moritz : Michel Daetwiler de Villars en sort vainqueur.

30 novembre :

Ouverture de la session d'hiver du Parlement : élection de M. Theuss (Grisons) à la présidence du Conseil des Etats et de M. Weber (Uri) à celle du Conseil national.